

À, le

À

M. le DASEN de Seine-St-Denis /
M le recteur de l'Académie de Créteil /
M. le ministre de l'Éducation nationale

sous couvert de l' IEN ou chef·fe d'établissement

Objet : abandon des procédures contre les 6 collègues victimes de répression politique, syndicale et pédagogique à l'école Louis Pasteur de Saint-Denis

Nous, personnels de (*nom de l'école, du collège, lycée*), avons appris que ce lundi 4 avril 2022 , six enseignant·es de l'école Pasteur de Saint-Denis, pour certain·es militant·es pédagogiques à l'ICEM-pédagogie Freinet et d'autres militant·es syndicaux·ales au SNUIPP/FSU 93 et à SUD Education 93, avaient reçu un courrier du DASEN du 93 leur indiquant qu'il prévoyait une mutation « dans l'intérêt du service » à leur encontre.

Après avoir dénoncé les pratiques managériales de leur directrice d'école, proche des milieux d'extrême-droite et avoir été attaqué·es dans un mensuel d'extrême-droite par celle-ci, iels n'ont non seulement pas été protégé·es par l'institution mais c'est euxelles qui se retrouvent sanctionné·es ! Elle, aurait été promue sur un poste administratif dans une autre circonscription ...

Nous sommes profondément choqué·es par cette décision qui constitue une sanction déguisée , une entrave à la liberté pédagogique et une grave répression syndicale et politique envers nos collègues à qui nous adressons notre profond soutien.

Dans cette période où le climat nauséabond qui banalise les idées d'extrême-droite est présent partout dans notre société, nous refusons fermement que celles-ci infusent à l'école. Comment l'Éducation nationale peut-elle cautionner ces idées ?

De plus, comment pouvez-vous invoquer la « nécessité de service » et la « sérénité » de l'école en privant les élèves de leurs enseignant·es alors que la crise sanitaire a accentué les difficultés sociales et scolaires et qu'on manque cruellement de moyens de remplacement ?

Nous exigeons l'abandon immédiat des procédures contre nos 6 collègues professeur·es des écoles à l'école Pasteur de Saint-Denis.

Veillez croire, Monsieur le DASEN/ M le recteur /M. le ministre, en notre attachement au service public d'éducation